

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Suncor Énergie annonce une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Calgary (Alberta), le 23 février 2012 – Suncor Énergie Inc. a annoncé aujourd’hui que la Bourse de Toronto (TSX) a approuvé la notice déposée par Suncor, dont l’intention est de présenter à nouveau une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l’offre) par l’entremise de la Bourse de Toronto et(ou) d’autres plateformes de négociation canadiennes. La notice indique que Suncor peut, au cours de la période commençant le 28 février 2012 et prenant fin le 5 septembre 2012, racheter ses actions ordinaires aux fins d’annulation jusqu’à une valeur maximale de 1 milliard de dollars.

Le nombre réel d’actions ordinaires qui peut être racheté et le moment de ce rachat seront déterminés par Suncor. Tous les rachats seront payés à même les liquidités existantes. Toutes les actions ordinaires rachetées par Suncor dans le cadre de l’offre seront annulées.

Suncor croit que, selon le cours de ses actions ordinaires et d’autres facteurs pertinents, le rachat de ses propres actions représente un investissement intéressant et le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires. Il est important de noter que le programme de croissance actuel de Suncor ne sera pas touché par cette décision visant à affecter des liquidités pour l’offre.

Entre le 6 septembre 2011 et le 30 décembre 2011, à la suite de l’offre, Suncor a racheté avec succès pour 500 millions \$ d’actions ordinaires (17 128 065) à un cours pondéré moyen de 29,19 \$ par action ordinaire.

Dans le cadre de l’offre, Suncor a accepté de ne pas racheter plus de 45 839 791 actions ordinaires, soit environ 2,9 % des 1 574 196 405 actions ordinaires émises et en circulation en date du 26 août 2011. De plus, et sous réserve de l’exemption au titre d’achat de bloc d’actions, Suncor n’achètera pas plus de 25 % du volume moyen des transactions quotidiennes de ses actions ordinaires au cours d’une séance, soit 1 115 781 actions ordinaires.

Suncor peut également émettre des options de vente conformément aux exigences applicables prévues par la loi afin de faciliter le rachat des actions ordinaires dans le cadre de l’offre, sous réserve qu’aucune des options de vente ne soit émise sans le consentement préalable de la Bourse de Toronto.

Certaines informations contenues dans ce communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens attribué à ce terme par le United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et des « informations prospectives » au sens attribué à ce terme par les lois canadiennes applicables régissant les valeurs mobilières (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Tous les énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes, estimations, projections, croyances et hypothèses actuelles de Suncor, qui s’appuient sur les renseignements disponibles au moment où les informations sont fournies et qui tiennent compte de l’expérience de Suncor et de sa perception des tendances historiques.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué incluent des références à l’attente que les rachats dans le cadre de l’offre seront effectués à l’aide de liquidités existantes; à la croyance de Suncor que le rachat de ses propres actions représente un investissement intéressant et le meilleur intérêt pour la Société et ses actionnaires; et au programme de croissance de Suncor qui ne devrait pas être touché par la décision visant à affecter des liquidités pour l’offre.

La publication des résultats et le rapport trimestriel de Suncor pour le quatrième trimestre de 2011 et sa dernière notice annuelle, le formulaire 40-F et le rapport annuel à l'intention des actionnaires récemment déposés et les autres documents déposés périodiquement par Suncor auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières décrivent les risques, incertitudes et hypothèses importants et les autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats réels et ces facteurs sont incorporés aux présentes par voie de référence. On peut se procurer gratuitement des exemplaires de ces documents en écrivant à Suncor au 150, 6th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 3Y7, en téléphonant au 1-800-558-9071, ou en faisant la demande par courriel à info@suncor.com ou en consultant SEDAR au www.sedar.com ou EDGAR au www.sec.gov. Sauf dans les cas où les lois applicables sur les valeurs mobilières l'exigent, Suncor se dégage de toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement ses informations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres circonstances.

Certains volumes de gaz naturel indiqués dans ce communiqué ont été convertis en barils équivalent pétrole (bep) selon un facteur de conversion de six mille pieds cubes en un baril. Le terme baril équivalent pétrole (bep) peut être trompeur, surtout s'il est utilisé hors contexte. Le facteur de conversion de six mille pieds cubes de gaz naturel en un baril de pétrole brut ou de liquides de gaz naturel se base sur une méthode qui s'applique principalement à l'équivalence énergétique au bec du brûleur et ne représente pas une valeur équivalente à la tête de puits.

Suncor Énergie Inc. est la plus importante société énergétique intégrée du Canada. Les activités de Suncor sont reliées notamment au développement et à la valorisation des sables pétrolifères, à la production pétrolière et gazière classique et extracôtière, au raffinage du pétrole et à la commercialisation des produits sous la marque Petro-Canada. Suncor exploite les ressources pétrolières de façon responsable, ainsi qu'un portefeuille croissant de sources d'énergie renouvelable. Les actions ordinaires de Suncor (symbole : SU) sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

- 30 -

Pour plus de renseignements au sujet de Suncor Énergie Inc., veuillez visiter notre site Web à www.suncor.com.

Demandes des médias
403-296-4000
media@suncor.com

Demandes des investisseurs
1-800-558-9071
invest@suncor.com